



Communiqué de presse

Union
syndicale
Solidaires

NON à la perte de la catégorie active pour les infirmières

Le gouvernement a décidé de mettre en œuvre en urgence les mesures antiso-
ciales rejetées par la majorité des organisations syndicales qui ont refusé de signer le
recul de l'âge de la retraite inscrit dans le protocole de reclassement des infirmières en
catégorie A.

Rappelons que seul le SNCH (syndicat représentant les cadres et directeurs soit 1, 5 %
aux élections professionnelles) a signé l'ensemble du protocole.

Non seulement le gouvernement passe en force en exprimant sa volonté d'appliquer les
nouvelles grilles indiciaires de catégorie A (créant pourtant une grille A bis inférieure
à celle de la Fonction Publique d'Etat !), mais il convoque en urgence un Conseil Su-
périeur de la Fonction Publique Hospitalière le 12 février dont l'ordre du jour ne porte
que sur un point unique : la perte de la catégorie active permettant un départ à 55 ans et
la perte d'un an de majoration de la durée d'assurance pour 10 ans de service pour les
infirmier(e)s inscrit à l'article 78 de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

La Fédération SUD Santé Sociaux condamne cette attitude provocatrice, qui confirme
que le dialogue social engagé sur le protocole n'est qu'une mascarade. En effet, quelque
soit l'issue de la négociation, le gouvernement a le pouvoir de légiférer.

Cela ne peut que renforcer notre position de ne pas cautionner les orientations gouver-
nementales par une signature même partielle d'un accord, ne prenant pas en compte les
revendications des personnels hospitaliers.

Après les discours de la ministre sur le dévouement des infirmières lors de la campagne
H1N1, voilà les actes de reconnaissance et le vrai visage du gouvernement.

La fédération SUD Santé Sociaux ne votera pas une modification de la loi entraînant
la perte de la reconnaissance de la pénibilité de la profession infirmière, alors même
que les conditions de travail sont dégradées avec une flexibilité horaire intenable, des
rappels sur congés, des charges de travail et de responsabilité de plus en plus lourdes.
La fédération SUD Santé Sociaux se félicite de l'unanimité des organisations syndi-
cales regroupant de salariés à ne pas signer ce volet du protocole et les appelle à s'op-
poser de façon unitaire à ce recul social.

Fabienne Binot, secrétaire générale.